



FFvolley

COMMISSION FEDERALE MEDICALE

PROCES-VERBAL N°1 DU 20 AVRIL 2024

(Par visioconférence)

SAISON 2023/2024

Présents

Dr Annie PEYTAVIN
Dr Richard GOUX
Dr Eric VERDONCK
Dr Joffrey COHN
Dr Marc GIAOUI
Dr Frederic GUYOMARC'H

Excusés

Dr Maryse DUPRE
Dr Josselin LAFFOND

Absents

Représentant de la DTN
Dr Marianne GROC

Début de séance à 9h30 – Fin de séance 12h30

Le Président souhaite la bienvenue aux membres de la Commission et les remercie pour leur disponibilité.

Nous accueillons le Dr GUYOMARC'H nouveau médecin de l'équipe de France A masculine.

Un tour de table est réalisé pour que chacun se présente.

I) Bilan du Suivi Médical Réglementaire

Le Dr Cohn a précisé que le suivi se déroule normalement.

L'organisation en place satisfait les différents intervenants grâce au Dr Cohn qui a préparé une clarification du processus pour aider à la compréhension du système surtout pour les pratiquants.

- ✓ Le logiciel Askamon est en place et donne satisfaction. Il serait souhaitable d'augmenter le nombre de licences afin de pouvoir proposer le logiciel aux structures en charge du SMR de nos S.H.N qui n'en dispose pas encore.
- ✓ La liste s'élargit pour intégrer les jeunes appartenant aux CFC des clubs pro et les membres de l'équipe para volley.
- ✓ Le bilan dentaire pose toujours des problèmes : nous demandons qu'il soit effectué avant l'entrée en pôle ou en CFC dans le cadre familial.
- ✓ Pour le suivi des joueurs(euses) sélectionné(e)s en équipes nationales, la difficulté vient de la récupération des examens réalisés (théoriquement) par les staffs médicaux des clubs professionnels en France. Une meilleure collaboration avec la LNV serait souhaitable. Ce suivi n'est correct aujourd'hui que grâce aux efforts fournis par les médecins d'équipes nationales mais parfois les examens doivent être réalisés une nouvelle fois. Pour ces collectifs aussi le bilan dentaire est difficile à réaliser. Celui-ci n'est pas obligatoire mais est fortement conseillé.

- ✓ Pour cette année il existe encore 115 athlètes hors structure dont une quarantaine qui ne répondent pas aux sollicitations du médecin en charge du SMR.
- ✓ Pour les autres le bilan est satisfaisant avec plus de 80% de réalisés. Une seule structure n'a envoyé aucun bilan à ce jour.

Relations avec les clubs professionnels :

- ✓ Les médecins des équipes nationales contactent les médecins des clubs professionnels pour le suivi de leurs joueurs(euses). Le niveau de suivi est très disparate et nous rencontrons des difficultés pour récupérer les examens médicaux qui pourtant sont obligatoires pour la délivrance de la licence professionnelle.
- ✓ Il serait bon de rendre obligatoire (sous peine de sanction pour le club) la transmission de l'ECG et de l'Echocardiographie pour les joueurs français de la ligue professionnelle, et ce dans le but de remplir les obligations du SMR.
- ✓ Double intérêt : récupérer les résultats plus facilement au moment des regroupements des internationaux, et aussi mieux structurer les clubs pros sur le plan médical.
- ✓ Suivi des C.F.C. des clubs professionnels : un suivi copié sur celui du SMR a été mis en place. Le médecin chargé du suivi du SMR se charge de sa coordination.
- ✓ Nous insistons sur l'importance du suivi psychologique notamment chez les joueurs et joueuses mineures. De récents événements nous incitent à insister sur cet élément.

Les recommandations sont :

- ✓ Faire réaliser le bilan dentaire des jeunes en pôle avant l'entrée dans celui-ci.
- ✓ Imposer aux clubs professionnels de faire parvenir au médecin chargé du SMR les examens réalisés sur les joueurs français susceptibles d'être sélectionnés.
- ✓ S'assurer du bon suivi médical et psychologique des jeunes en CFC des clubs professionnels.

II) Bilan (sportif et administratif) de la saison internationale 2023 et préparation des J.O.P. 2024 :

La saison 2023 a été l'occasion de plusieurs modifications au sein de l'encadrement médical des équipes de France à la demande des staffs techniques.

Le médecin en charge du SMR et certains membres de la commission regrettent d'avoir appris ces changements de manière indirecte. Le Président prend acte et s'efforcera d'améliorer ce genre de communication.

Pour les J.O.P. plusieurs membres de la commission sont impliqués : Annie sur les J.O. au nom de la FIVB et sur les J.P. pour le tir à l'arc. Marc GIAOUI et Eric VERDONCK pour les Jeux Olympiques comme Manager Médical du plateau Sportif pour le Beach volley et le volley indoor.

Pour les A masculins le nouveau médecin a calé les examens du SMR en début de regroupement de l'équipe à Cannes. Pour les féminines nous n'avons pas d'information.

Lors des Jeux Olympiques il semble qu'une seule accréditation pour un médecin soit possible pour les 2 équipes de France. Le médecin pourra s'appuyer sur la structure médicale mise en place par le CNOSF et les équipements mis à disposition par le COJOP.

Pour les différents collectifs une formation à la prévention du dopage est prévue lors des stages de préparation.

La mise en place du groupe para volley se poursuit mais le suivi de l'ensemble des joueurs (et joueuses) est difficile et ne permet pas qu'il soit intégré le plus rapidement possible dans le logiciel Askamon afin d'avoir un suivi uniforme sur les différentes équipes nationales.

Pour les équipes de France de Beach volley l'organisation est toujours difficile du fait des nombreux déplacements des différentes équipes. La commission médicale est disponible pour trouver une solution : par exemple les Dr GIAOUI, COHN, et DUPRÉ proposent de répondre aux demandes lorsque les athlètes se trouvent dans les régions où ils exercent (Paris, Lyon, Bordeaux, Nantes).

Nous souhaitons pour toutes les équipes de France que la présence du médecin soit privilégiée lors des déplacements à l'étranger. En effet l'organisation sanitaire des pays est très différente et, en cas de problème, le médecin est le plus qualifié pour juger de la situation.

La commission médicale et les médecins concernés souhaitent être informés le plus tôt possible lorsque des contrats commerciaux concernant du matériel médical sont négociés.

III) Informations sur la prévention et la lutte antidopage :

- La prévention reste de la responsabilité de la Fédération : Un plan fédéral de prévention du dopage est mis en place. Il est fait pour les athlètes, les jeunes et l'entourage sportif et familial. Pour cette année l'accent est mis sur les équipes nationales qualifiées pour les J.O.P.
- L'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage) met à disposition une plateforme de formation et évaluation des connaissances (ADEL).

Nous renouvelons nos recommandations :

- **Obligation pour tous les athlètes soumis au SMR de fournir un certificat de participation au programme antidopage soit de la FIVB, soit de l'AFLD.**
- **Création d'un label Club Prévention du Dopage pour les clubs dont les licenciés fournissent le certificat de l'AFLD.**

IV) Bilan des sur classements et certificats médicaux

Le nombre de dossiers de triple sur classement continue d'augmenter avec 56 fiches C Nationales qui ont été validées cette année (37 l'an dernier). Les critères techniques d'obtention semblent respectés. En revanche au niveau régional les demandes sont très disparates selon les régions : nous rappelons que celles-ci doivent être exceptionnelles et d'environ 10 à 15 par région.

La commission refuse l'élargissement à un quadruple sur classement qui pourrait mettre en péril à la fois la santé physiologique mais aussi la santé psychologique de ces jeunes enfants.

Adaptation des fiches médicales :

- Nous maintenons les différents certificats médicaux (ou questionnaires de santé) comme ils existent actuellement et donnent satisfaction.
- Pour les arbitres nous maintenons la mesure de l'acuité visuelle (les marqueurs peuvent en être dispensés). Pour ceux ne souhaitant pas que leur CACI soit diffusé, ils peuvent le faire parvenir sous pli fermé au médecin fédéral national à la fédération et celui-ci validera auprès des instances ce CACI (mais les délais de validation seront forcément rallongés).

V) Bilan LNV

- Le suivi médical des joueurs professionnels et des jeunes des CFC est calqué sur notre SMR. Nous rappelons que les bilans des jeunes en CFC doivent être envoyés au médecin chargé de la SMR, le Dr Cohn à la fédération.
- Les médecins des équipes nationales regrettent les difficultés qu'ils rencontrent pour récupérer auprès des clubs les examens théoriquement réalisés chez les joueurs sélectionnés en équipe nationale.

VI) Divers

- La procédure pour la validation de la prise de licence des personnes transgenres proposée par la commission est en place. Nous insistons sur l'importance des entretiens psychologiques et proposons que les comptes rendus soient fournis aux médecins de la fédération.
- Nous proposons la mise en place d'une fiche des bonnes pratiques en cas d'urgence à l'étranger afin de faciliter une prise en charge rapide et adaptée (avec les différents numéros à appeler, les numéros de contrats...etc.)
- Une réunion de bilan de l'Olympiade de la commission fédérale médicale sera organisée en présentiel courant octobre au siège fédéral.
- Pour la prochaine saison le contrat d'Askamon devra être renouvelé et certainement élargi. Cela entraînera certainement des coûts supplémentaires.
- Pour les échanges avec les pôles n'utilisant pas Askamon il est indispensable de mettre en place une messagerie sur plateforme sécurisée afin de garantir le secret médical lors de la transmission des dossiers médicaux (Le Dr A. PEYTAVIN utilise ce protocole et se renseigne sur sa disponibilité et son coût).
- Il faudra aussi faire le point sur la rémunération des staffs médicaux des équipes qui n'a pas été revalorisée depuis de nombreuses années.

Fin de la réunion à 12h30.

Le Président de la CFM

Richard GOUX

